

martes, 29 de mayo de 2007

Communiqué à tous les Propriétaires,

Je me dois de vous informer des démarches entreprises pour la modification du Convenio 2005 et du projet d'intégration.

Au cours de la campagne électorale, une pétition a circulé en vue de me mettre dans l'obligation de signer la convention de 2005.

Tant l'avocat de la Mairie que l'avocat spécialisé en Urbanistique que nous avons consultés travaillent ensemble pour apporter des améliorations à la convention 2005.

Dans cette convention 2005, il n'avait pas été pris en compte le montant total et non révisable des travaux ni un délai pour la réalisation ... et bien d'autres points non négligeables.

J'ai d'ailleurs reçu ce jeudi 24 mai 2007, une énième convention qui semble satisfaire les deux avocats précédemment cités.

Nous allons l'étudier très attentivement et y donner les suites pertinentes et c'est au cours de l'Assemblée Générale que nous ferons le point.

En ce qui concerne la pétition citée plus haut, si elle venait à être couronnée de succès, le Conseil Recteur en tirerait les conséquences et ma responsabilité en la matière ne m'incomberait plus.

A la question d'un Propriétaire, lors de la présentation de son programme le Maire a répondu qu'il était tout à fait prêt à signer cette convention.

Je me permets toutefois d'y apporter un bémol, à savoir qu'en tant que Président, ma seule signature engagera tous les Propriétaires.

Une signature donnée par force ou à la « va-vite » peut entraîner des répercussions énormes dans le déroulement des travaux.

Je souhaite éviter le blocage de l'intégration par des actions en justice de Propriétaires lésés ou en désaccord sur des sujets non prévus dans le projet. Il est bien entendu plus facile de signer une convention pour recevoir en cadeau une urbanisation réformée que de faire ce dit cadeau pour plus de 7 millions d'Euros.

Pour information, ma parcelle à une superficie de 237,08 m² et l'élévation du coût des travaux n'aura donc que peu d'incidence sur ce que j'aurai à payer ; je ne discute donc pas pour des intérêts personnels mais bien pour tenter de limiter le montant que vous aurez à payer.

En réalité, l'unique reproche que l'on me fait serait de ne pas avoir signé, à ce jour, la convention 2005.

Je n'ai pas entrepris toutes les démarches avec un avocat spécialisé pour en revenir maintenant à signer la précédente convention.

J'espère que vous comprendrez mieux le travail accompli ces 18 derniers mois et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez.

Christian PEUMAN



Tribune Libre de Jean Husté, Trésorier de l' E.U.C.C.P.R

Les raisons financières de ne pas signer la convention 2005 telle qu'elle nous est proposée :

En dehors des questions techniques inacceptables qui nous sont proposées, se pose la question financière de l'opération.

Responsable de l'argent des Propriétaires, élu depuis plusieurs années, je me refuse à dilapider votre argent.

A l'origine, le premier projet était estimé à 6.034.769,56 €.

Ce projet avait été conçu sur les directives des autorités du pays et réalisé par la société ACYCSA. Nous l'avons payé, il nous appartient.

Mais après étude par le « technicien » de la Mairie, l'Avocat de la Mairie, les techniciens du Baix Camp, des modifications ont été ordonnées à la société ACYCSA, sans notre accord, et sans nous avoir consultés et pourtant ce projet nous appartient.

Et voilà que maintenant, Madame Ascoli, secrétaire du Conseil Recteur qui ne vient jamais apporter son concours au bureau de l'entité, ainsi que Monsieur Garcia Montguio, ont trouvé un allié en la personne de Monsieur Oscar Serrano Daura du Conseil Municipal de Pratdip pour certifier des propos mensongers concernant la certification que nous aurions accordée au projet de rattachement.

Cette certification du Collège des Ingénieurs Catalan coûte 9.929,04 € qu'avec le Président nous refusons de payer et que nous laissons à la charge de celle qui a commandé ce travail.

C'est un mensonge grossier que d'affirmer qu'elle avait l'accord du Conseil Recteur pour commander ce visa.

Par lettre recommandée avec Accusé de Réception adressée à tous les membres du Conseil Recteur, au Maire de Pratdip et à notre Avocat, une réunion extraordinaire du Conseil Recteur avait été fixée le 23 février 2007 pour indiquer qu'il était impossible de signer la convention telle qu'établie.

Alors, Madame, Monsieur, vous pouvez juger de l'honnêteté intellectuelle de ces Trois personnes citées plus haut.

Des bruits courent affirmant qu'ils ont appris qu'il faut signer la convention pour obtenir des subventions... C'EST FAUX.

Il n'y a pas eu besoin de signer la convention pour que la Mairie obtienne des subventions pour :

- La création d'une zone de 25m de protection contre le feu tout le tour de Planas.
- La construction d'une déchetterie à Planas del Rey.

Garant des Finances de Planas del Rey et des sommes versées par les Propriétaires, je refuse de suivre la voie que des aventuriers voudraient nous faire prendre.

Jean Husté,
Trésorier.

